

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (1995)
Heft:	3
Artikel:	Au sujet d'un malentendu programmé!
Autor:	Zupfinger, Urs
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-957557

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RISQUE EST GRAND QUE LES PLANS D'URBANISME SOIENT PRIS POUR DES PLANS D'INGÉNIEURS OU D'ARCHITECTURE. SI TEL EST LE CAS, LE MESSAGE EST FAUSSÉ.

Au sujet d'un malentendu programmé !

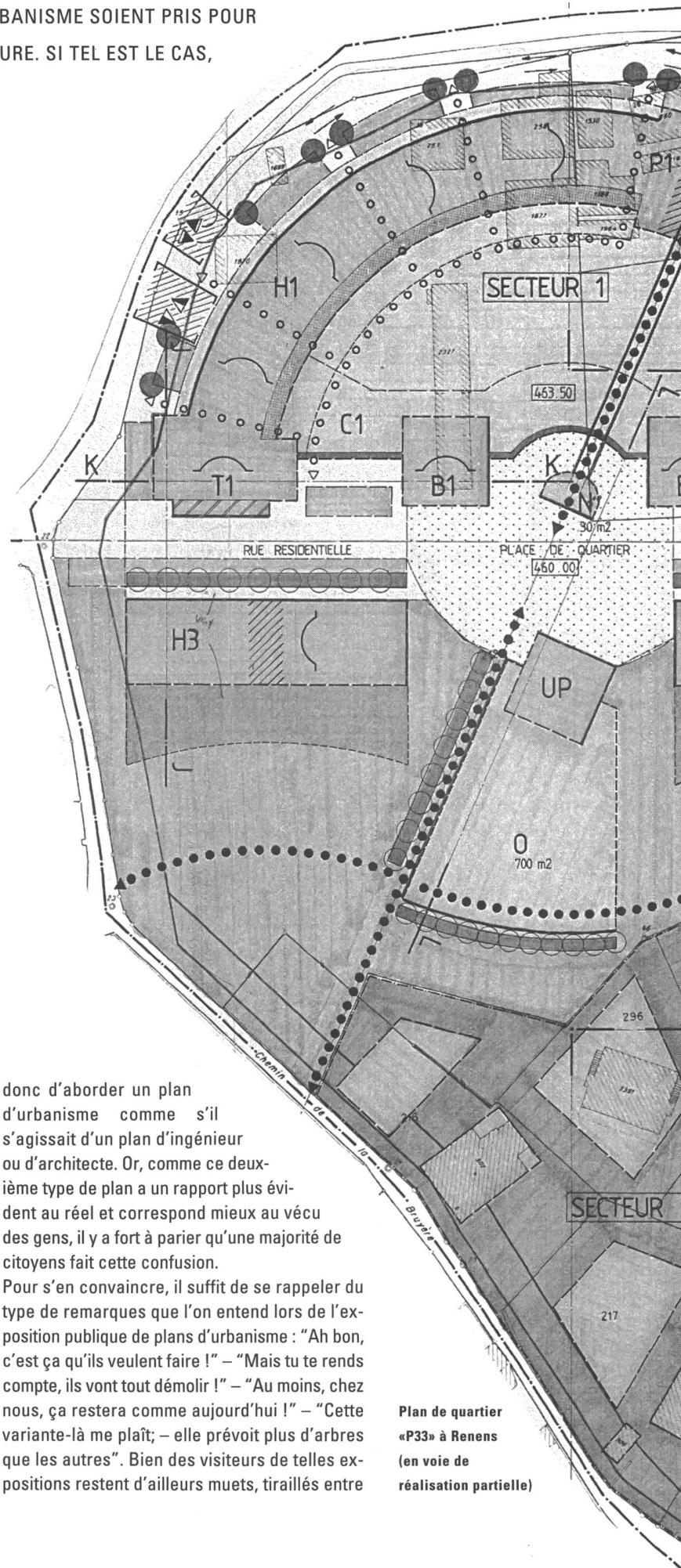
► Urs Zuppinger

Les plans d'ingénieurs et d'architecte ont un rapport simple au temps, aux coûts et aux acteurs. En règle générale, ils précèdent la fabrication d'un produit, commandé par un groupe déterminé d'acteurs, pour un coût devisable. Ils ont la qualité de projets, ce qui leur confère une portée éphémère: une fois le produit réalisé, ils perdent toute signification pratique, à part pour les exégètes de l'histoire.

Un plan d'urbanisme reflète peut-être un dessein, mais il n'a pas la qualité d'un projet. Il se limite à introduire quelques invariants dans une réalité territoriale dont l'évolution reste par ailleurs "libre", indéterminée dans le temps et dans l'espace et, dans une large mesure également sur le plan des coûts. Il ne préfigure que de façon très imparfaite la ville future ou l'espace en devenir. Il constitue par contre en lui-même un produit : celui d'une élaboration et d'une concertation, prises en charge par un nombre plus ou moins déterminé d'acteurs publics et privés, experts et usagers, techniques et politiques, relatives aux modifications d'un certain nombre de règles du jeu territorial qui seront introduites en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs. C'est éminemment contingent, et pourtant, une fois "sacralisé" par une décision politico-juridique, le plan d'urbanisme fait partie des mécanismes réels qui régissent le futur.

Comment éviter le malentendu ?

Ce qui unit le plan d'ingénieur ou d'architecte et le plan d'urbanisme est que tous les deux traitent un futur qu'ils représentent dans ses dimensions géométriques "en plan et en coupe". Mais pour tout le reste, ils n'ont rien en commun. De cela, le citoyen, celui auquel appartient le dernier mot en matière de décision relative à l'aménagement du territoire, ne sait rien. Rien ne l'empêche



donc d'aborder un plan d'urbanisme comme s'il s'agissait d'un plan d'ingénieur ou d'architecte. Or, comme ce deuxième type de plan a un rapport plus évident au réel et correspond mieux au vécu des gens, il y a fort à parier qu'une majorité de citoyens fait cette confusion.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler du type de remarques que l'on entend lors de l'exposition publique de plans d'urbanisme : "Ah bon, c'est ça qu'ils veulent faire !" – "Mais tu te rends compte, ils vont tout démolir !" – "Au moins, chez nous, ça restera comme aujourd'hui !" – "Cette variante-là me plaît; – elle prévoit plus d'arbres que les autres". Bien des visiteurs de telles expositions restent d'ailleurs muets, tiraillés entre

Plan de quartier
«P33» à Renens
(en voie de
réalisation partielle)

la perplexité et la méfiance devant les documents qui leur sont présentés.

Les risques de malentendus sont d'autant plus grand que le contenu des plans d'urbanisme peut varier d'une commune à l'autre, ou même d'un plan ou d'une partie de plan à l'autre. En étant représentés sur des plans cadastraux ou des cartes topographiques, ils contiennent inévitablement des données territoriales existantes. Mais ils peuvent également comporter en leur sein la représentation de projets au sens des plans d'ingénieur ou d'architecte, parce qu'il s'agit par exemple d'objets décidés. Certains planificateurs fondent leurs plans d'urbanisme sur des projets d'architecture, ce qui les amène à concevoir des plans de quartier sous une forme qui ressemble très fortement à un plan d'architecture en miniature.

Le problème posé par ce type de confusions n'est pas à sous-estimer. La LAT a introduit à l'art. 4 l'obligation d'informer et de consulter. Si le message ne passe pas, le jeu est faussé, ce qui n'est pas seulement contraire à un principe démocratique élémentaire, mais peut réservé des surprises au cours des processus de décision. Si les difficultés sont connues, il n'y a pas de recette pour assurer leur résolution. A mon sens, il est pourtant utile de se laisser guider par les deux observations suivantes, que tout professionnel expérimenté a certainement eu l'occasion de faire.

Un plan d'urbanisme ne s'explique pas par lui-même

Si l'on veut tirer un effet positif de sa présentation aux regards d'un public large, il ne faut pas seulement investir dans son élaboration, mais également dans l'aide à sa compréhension.

Cette évidence conduit en règle générale à la production de plans, photomontages ou maquettes d'illustration. Mais il est surtout important de prévoir, dans toute exposition de plans d'urbanisme, la présence physique d'un "interprète", qui sache dialoguer avec les visiteurs, répondre à leurs questions, leur expliquer le sens des couleurs, des formes, des traits et des mots qui y figurent, les aider à faire le lien entre les objectifs et les propositions, résumer l'historique des documents et indiquer à quel stade ils se situent dans le processus d'élaboration et de décision. Mais cet interprète doit aussi être capable de décoder les réactions des visiteurs et d'en tirer les conclusions pour l'amélioration du plan. Si l'élaboration n'a pas encore abouti, ce genre de message est souvent plus instructif que les remarques dans un livre d'or ou les réponses à un ques-

tionnaire. On aurait donc tort de confier cette tâche d'interprète à une personne qui n'est pas fortement impliquée dans l'élaboration du plan.

La communication est un processus d'apprentissage

La prolifération de conseillers en planification en mal de mandats a eu pour effet que cette observation fait figure de banalité. Tisons-en au moins des conclusions pratiques ! En aménagement du territoire, elle signifie surtout qu'il faut veiller à une certaine continuité dans les formes d'expression des plans d'urbanisme. Peu importe que ce langage soit différent entre St-Gall, Bergün, Yverdon et Corcelles-près-Payerne; pourvu qu'il ait été élaboré dans chaque cas consciemment dans le cadre d'un dialogue effectif avec les intéressés et que les autorités et leurs conseillers en planification veillent à ce que les codes de communication ne varient pas trop d'un plan à l'autre et d'une période à l'autre.

Cette attitude ne conduit pas nécessairement à un "conservatisme instrumental". Lors de la révision du plan directeur ou du plan d'affectation communal, il peut être judicieux de revoir la formulation des plans. Lorsque l'on y procède, il faut cependant être attentifs à ce que les innovations introduites répondent à des nécessités compréhensibles et qu'elles aient été bien comprises par les citoyens et les propriétaires qui sont censés se référer aux plans. ■

► Urs Zuppinger,
Urbaniste, FUS,
Urbaplan, Lausanne

Das Risiko ist echt:
Raumplanungen werden
wie Ingenieur- oder Ar-
chitekturpläne betrach-
tet. Wenn dem so ist,
kommt die Information
nicht richtig an.

